

LEGENDE:

- Limite communale
- AC 1 - Protection des monuments historiques
- AC 2 - Protection des sites naturels -site inscrit
- I 3 - Canalisations de gaz
- PT 3 - Réseaux de télécommunication
- I 4 - Canalisations électrique
- INT 1 - Cimetière
- AS 1 - Protection captage eau potable
- A 4 - Servitudes de libre passage sur les berges du Loing et du Fusain et de son affluent
- PT 1 - Protection des centres de réceptions contre les perturbations électromagnétiques
- PPRI : voir pièce 6.C

